

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE : QUELQUES EXEMPLES



Algérie

Sources :
 Mission économique à Alger
 Ministère français des affaires étrangères
 et européennes
 Ministère algérien de l'agriculture
 Ministère français de l'agriculture et de la pêche
 UbiFrance
 CIHEAM
 FAO

CONTEXTE AGRICOLE ET RELATIONS INTERNATIONALES

RÉDACTION MARS 2009

Principales données	Algérie	France
Surface du territoire (km ²)	2 300 000	551 500
Population 2007 (millions)	35 (+1,2%/an)	61,7 (+0,6 %/an)
Indice de développement humain (IDH) 2006	0,748 (100 ^e rang mondial)	0,955 (11 ^e rang mondial)
PIB 2007 (Mds USD)	135 (49 ^e rang mondial)	2 590 (6 ^e rang mondial)
Taux de croissance du PIB 2007 (%)	7,5 (4,6 hors hydrocarbures)	2,2
PIB/hab. 2007 (USD)	3857	36 147
Part agriculture dans PIB 2007 (%)	9 %	2
Surface agricole (millions ha)	8	30
Balance commerciale 2007 tous secteurs (Mds €), exports - imports)	+34,7	-39,2
Balance commerciale agroalimentaire 2006 (Mds €)	Exportations : 0,07 Importations : 4,01 Solde : -3,94	Exportations : 42 Importations : 33 Solde : +9
Exportations agricoles 2008 vers l'autre pays (M€)	19 (-1,7% sur 2007)	1,219 (+79% sur 2007) + 663

Sources : Banque Mondiale, PNUD, UbiFrance.

Ce qu'il faut retenir

- L'Algérie étant en grande partie désertique, ses potentialités agricoles sont limitées, seulement 20 % de la surface étant utilisables pour l'agriculture, les parcours et la forêt. La production souffrant de plus d'infrastructures insuffisantes et de sécheresses régulières, le pays est très dépendant des importations pour ses besoins.
- L'agriculture n'est pas un secteur prioritaire dans le développement économique compte tenu de l'importance des hydrocarbures. Cependant, le gouvernement a lancé depuis 2000, dans le cadre d'un souhait de diversification de l'économie, un programme national de développement de l'agriculture, comportant en particulier un volet relatif au développement agricole et rural.
- Les échanges de produits agricoles entre la France et l'Algérie présentent un fort excédent en faveur de la France (1,2 Mds € en 2008). Le blé représente plus de la moitié des ventes françaises. La France est le premier client et le premier fournisseur agroalimentaire de l'Algérie.
- La coopération franco-algérienne dans le secteur agricole a pu être redéfinie début 2009 et trouve un contexte favorable avec la politique algérienne de développement agricole et rural et de modernisation des filières agroalimentaires.

1 - Production agricole

Le territoire algérien recouvre deux types de régions : une zone saharienne dominante (84 % du territoire) et une zone côtière (16 %). La surface des terres agricoles est de 20 % de la superficie totale du pays soit à peu près 47 Mha, dont 8 Mha de surface agricole utile (SAU), 32 Mha de parcours et 7 Mha de forêt. La surface irriguée ne représente que 7 % de la SAU.

Les principales cultures algériennes sont les céréales (33 %), l'arboriculture (6 %), les fourrages (6 %) et les cultures maraîchères (3 %). Les jachères couvrent près de la moitié de la SAU.

L'agriculture contribue pour 9 % au PIB et emploie 20 % de la population active. Le secteur agricole est dépendant des aléas climatiques (sécheresse) et souffre d'une productivité insuffisante et d'un manque d'infrastructure en aval pour le traitement post récolte.

Les produits principalement cultivés sont le blé et la pomme de terre. Malgré cela, l'Algérie est contrainte d'importer des quantités importantes de blé et de produits laitiers. En effet, la production agricole algérienne souffre d'un manque de moyens techniques : l'irrigation est insuffisante et la productivité est faible en raison de semences de mauvaises qualités.

Le cheptel est estimé à 1,9 millions de têtes d'ovins, 3,6 millions de têtes de caprins et 1,6 millions de têtes de bovins. L'élevage algérien se caractérise par des pratiques et des systèmes de production extensifs, des cultures fourragères peu développées et des races locales. Seules les productions avicole et laitière sont conduites dans des ateliers spécialisés avec du matériel génétique adapté, mais elles sont largement insuffisantes pour satisfaire les besoins.

Le recensement général agricole confirme la prédominance des petites exploitations. 62 % possèdent une surface cultivable inférieure à 5 ha, soit 13 % de la SAU contre 24 % de la SAU pour les grandes exploitations. Celles-ci représentent 2 % du total des exploitations algériennes. 2,8 Mha, soit 1/3 de la SAU, sont propriétés de l'État. Les autorités algériennes hésitent aujourd'hui entre la vente définitive des terres étatiques et la location à long terme (baux de 99 ans). Il s'agit là d'un débat ancien qui n'a pas encore été tranché.

L'Algérie connaît un fort développement de son industrie alimentaire. Elle représente pour l'industrie française spécialisée dans les équipements de

transformation alimentaire un débouché commercial important. Le pays présente également de bonnes opportunités d'investissement comme l'ont déjà réalisé DANONE et CASTEL dans le cadre de partenariats ou de rachats. Le gouvernement a lancé un processus de privatisation des entreprises d'État qui pourrait susciter de nouveaux investissements français. Ces industries s'avèrent toutefois encore insuffisantes pour le traitement de la production agricole.

2 - Politique agricole

Après la politique de collectivisation et d'autogestion des grands domaines agricoles issus de la colonisation dans les années 1960, et une intervention institutionnelle directe de l'État dans l'activité économique dans les années 1970, la décennie 1980 a été celle de la transition vers l'économie de marché. La gestion directe de l'État a laissé place à la mise en œuvre d'instruments de régulation qui, globalement, n'ont pas induit d'effets significatifs sur les productions agricoles stratégiques.

En 2000, le gouvernement a lancé un programme national de développement de l'agriculture (le PNDA) qui a pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire du pays, de promouvoir les revenus et l'emploi dans les zones rurales et de gérer, de façon durable, des ressources naturelles fragiles. Le PNDA se place dans le cadre du programme de soutien à la relance économique. Il vise à atteindre un taux de croissance annuel de 10 % contre 4 % sur les dernières années de la précédente décennie.

Parallèlement, en 2003, le Ministère Délégué en charge du Développement Rural est créé au sein du Ministère de l'Agriculture. Il travaille à l'élaboration d'une stratégie à l'horizon 2013, la Stratégie Nationale de Développement Agricole et Rural, avec deux objectifs majeurs : d'une part la relance de l'économie agricole, avec la mise à niveau et la modernisation des exploitations agricoles, et d'autre part la revitalisation et le développement de proximité des espaces ruraux, tout en veillant à la préservation des ressources naturelles. Ces orientations stratégiques sont érigées en Politique de Renouveau Rural par le Président de la République en 2006. Celle-ci repose sur 4 axes :

- l'amélioration des conditions de vie des populations rurales : les villages, les Ksour, ... ;
- l'amélioration et la diversification des revenus : création et développement des activités économiques ;
- la gestion durable des ressources naturelles : sols, eau, forêt, ressources fourragères, ... ;

- la mise en valeur des patrimoines matériels et immatériels : histoire et culture.

En 2008, le ministère chargé de l'agriculture devient Ministère de l'Agriculture et du Développement rural, et une loi d'orientation agricole est promulguée en août, avec de très larges objectifs. La Politique de Renouveau de l'Économie Agricole vient s'ajouter à celle du Renouveau Rural et repose principalement sur :

- la mise en place d'un environnement favorisant l'investissement et le développement de la production agricole ;
- 10 programmes d'intensification de la production ;
- un système de régulation des productions agricoles de large consommation.

Un programme transversal, le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et d'Assistance Technique, outil d'accompagnement de ces politiques, doit être mis en place et comprend la formation des acteurs de l'administration, des élus, de la société civile, l'implication de l'enseignement, de la recherche, la coopération internationale, etc.

3 - Échanges commerciaux

Les produits alimentaires occupent la 3^e place des importations algériennes après les équipements industriels et les matériaux, avec 17 % des importations totales en 2007. Les exportations agroalimentaires sont marginales (72 M€ en 2007), les hydrocarbures représentant l'essentiel des ventes de l'Algérie à l'étranger (97,80 % du volume global des exportations). La balance agroalimentaire de l'Algérie est donc fortement déficitaire avec des importations dépassant 4 Mds € en 2007, année où le solde agroalimentaire a chuté brutalement (-23,8 %/2006) suite à une forte augmentation des importations (+23,4 %/2006). Cette poussée résulte d'une hausse des achats de céréales, notamment en Argentine et aux États-Unis, d'huiles de soja (Ukraine) ou de pommes de terre (Belgique).

Les importations algériennes sont dominées par les céréales (35 % des importations, dont 71,2 % de blé) et les produits laitiers (19 % des importations). L'Algérie exporte en premier lieu des fruits (23 %, dattes pour 98,6 %), des boissons (19 %, notamment les eaux minérales avec +136,3 % /2006) et des produits de la mer (14 %, surtout des crustacés).

En 2007, la France est le 1^{er} client de l'Algérie avec 28 % des achats (27,7 % en 2006), suivie de l'Espagne (18,6%) et de la Tunisie (7,3 %). Elle est surtout son premier fournisseur avec 19,3 % des ventes (21,7 % en 2006), suivie par l'Argentine (14,7 %), les États-Unis (9,7 %) et le Brésil (8,6 %).

L'UE à 27 totalise 37 % des achats et 57 % des ventes algériennes.

Les produits agricoles et de l'industrie agroalimentaire arrivent en deuxième position des ventes françaises à l'Algérie en 2008 avec 1,2 Mds €, soit une progression très forte (+110 %/2007) des produits agricoles, liée en partie à la forte hausse des prix constatée sur quelques produits phares, comme le blé ou la poudre de lait, dont l'Algérie est grosse consommatrice.

Les céréales, pour 90 % du blé, se classent en tête de nos exportations avec 874 M€, soit 71 % de nos ventes. Suivent les ventes produits laitiers avec 123 M€ (10 %, +48 %/2007).

Les importations françaises en provenance d'Algérie sont relativement faibles : 18 M€ en 2008. Les achats de fruits, essentiellement des agrumes, représentent 60 % du total, suivis par les boissons (24 %).

Les investissements français les plus significatifs en Algérie ont été réalisés par les groupes DANONE, CASTEL, Ceva Santé Animale et BEL.

La société française Danone a signé en octobre 2001 un protocole d'accord portant sur une prise de participation majoritaire dans le capital de la société Djurdjura (51 % du capital). L'investissement s'élève à plusieurs dizaines de millions d'euros et a donné naissance à la société Danone Djurdjura Algérie. Leader sur le marché des produits laitiers en Algérie, son chiffre d'affaires est supérieur à 3 milliards de dinars (30 M€). Danone a pris la décision de doubler sa capacité de production par un nouvel investissement.

La fromagerie BEL est présente en Algérie au travers de sa filiale BEL-Algérie qui sous-traite auprès d'une société algérienne la fabrication et la commercialisation de ses produits. Aujourd'hui, elle envisage de racheter son sous-traitant algérien (SARL SUPREME) et de développer sa production en Algérie et vers le Moyen Orient.

Le groupe français Ceva Santé Animale a créé le 11 décembre 2002, avec la société algérienne SPA Laval, la société conjointe CEVA-LAVAL (51 % Ceva Santé Animale et 49 % SPA-Laval). Avec un chiffre annuel de 7 M€, cette société détient déjà, en Algérie, 23 % des parts de marché des produits pharmaceutiques vétérinaires. Ces produits sont essentiellement destinés au monde agricole. Ceva-Laval a inauguré fin 2003 près d'Alger sa première unité de fabrication de médicaments à usage vétérinaire, en présence du Ministre de l'agriculture, M. BARKAT.

Le groupe français Castel s'est également implanté en Algérie en construisant un site de production à Oran (brasserie et Coca-Cola), en rachetant une société algérienne d'embouteillage et en participant à hauteur de 65 % dans la société « la Bavaroise » à Annaba. Le montant total de ces investissements approche 100 MUSD.

4 - Accords internationaux

L'Algérie est candidate à l'OMC. Cependant, étant dépendante des importations pour une grande partie de ses besoins agroalimentaires, elle ne se montre pas particulièrement offensive sur le sujet agricole.

Le processus de Barcelone, à l'origine d'un accord d'association entre l'UE et l'Algérie, signé en 2002 et ratifié en 2005, a été soutenu par la France qui vise à développer ses relations de coopération avec les pays du Maghreb. En ce sens, elle encourage le rapprochement entre les États du Maghreb et l'UE et promeut l'intégration régionale entre ces pays, élément complémentaire pour une association plus étroite à l'UE. Dans cette logique, la France souhaite favoriser des coopérations sub-régionales et développer un partenariat renforcé entre l'UE et les trois États du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie). Le projet d'Union pour la Méditerranée va dans le même sens, même si l'Algérie n'y est pas fortement impliquée à ce jour.

D'une façon générale, l'Algérie est davantage présente depuis quelques années sur la scène internationale.

5 - Relations bilatérales France - Algérie

Malgré les difficultés, on assiste depuis 2003 à une relance de la coopération à travers la construction d'un « partenariat d'exception » entre les deux pays. L'Algérie a souhaité une révision en profondeur de la coopération culturelle, scientifique et technique avec la France, notamment par l'approbation d'un document cadre de partenariat en décembre 2007 et par la signature d'une convention bilatérale venant relayer celle de 1986, ainsi que le renforcement des investissements.

Dans le secteur agricole, un programme a pu être validé entre les ministères algérien et français chargés de l'agriculture, positionné en appui des politiques publiques algériennes, en particulier celle liée au développement agricole et rural, et celle liée au développement des filières de production et de transformation des produits.

Pour le MAP, les actions comprendront dans un premier temps un appui au suivi et au pilotage des filières agricoles, aux systèmes d'information de l'administration, à la modernisation de l'administration, au secteur forestier, ainsi qu'un important programme dans le secteur de l'enseignement et de la recherche. D'autres actions pourront être ensuite précisées comme des appuis à la mise en place d'un outil de gestion du programme de renouveau rural ou au programme de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique.

La coopération décentralisée est également appelée à intervenir, notamment pour apporter un appui aux actions d'organisation des acteurs locaux et à la professionnalisation de l'agriculture.

Enfin, sur la transformation des produits, une réponse est apportée par des actions de coopération industrielle avec l'ONUDI, pour lequel le MAP a consacré une partie importante du fonds fiduciaire qu'il détenait auprès de cet organisme ●